



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 18 août 1842.

### TRAVAUX PUBLICS.

#### PRESQU'ILE PERRACHE.

Les travaux publics sont, parmi les objets qui doivent occuper l'édilité, un des plus importants, soit par les résultats matériels qu'ils doivent avoir pour les localités où ils s'exécutent, soit parce qu'ils entraînent forcément des dépenses considérables et que leur bonne ou mauvaise exécution peut ajouter à la prospérité d'une ville ou grever ses finances. L'administration municipale doit s'attacher à deux points : faire tous les travaux utiles dans les limites de ses ressources; ne faire que les travaux utiles, considérés sous les divers aspects qui résultent nécessairement de l'agglomération d'un nombre considérable d'individus qui ont des besoins divers et parfois opposés. Voilà quelle est la tâche de l'administration. Nous savons tout ce qu'elle a de difficile dans une ville comme la nôtre dont l'agrandissement continu fait chaque jour naître de nouveaux besoins, dans une ville qui se refait lentement, élargit ses avenues, se donne des places, redresse ses rues, élève ses quais, se transforme enfin d'une manière sensible. Mais plus la tâche est grande, plus les hommes qui l'acceptent doivent-ils être à la hauteur de leur mission, plus sont-ils dans l'obligation de s'entourer des lumières nécessaires pour la bien remplir. Nous ne voulons pas renouveler d'anciens et justes reproches, mais nous devons dire franchement que nous n'avons pas encore vu les capacités chargées de cette tâche la remplir convenablement.

Nous examinerons successivement les travaux entrepris ou à faire dans les divers quartiers de la ville, ceux qui sont projetés et ceux qui sont indiqués par la pensée publique. Nous commençons aujourd'hui par le midi.

La presqu'île de Perrache, qui appartenait tout entière à la ville de Lyon, a été morcelée ; on l'a considérée comme un fonds permanent qui devait combler les déficits des budgets municipaux et équilibrer les recettes et les dépenses. De grandes masses ont été vendues à des industriels, à des entrepreneurs qui y ont élevé des usines, des ateliers, des constructions. Toutefois la ville reste encore propriétaire d'une grande partie de terrains, et elle-même y a bâti l'abattoir et l'entrepôt des liquides.

Il eût mieux valu, à notre avis, que la ville conservât l'entièreté propriété de la presqu'île ; qu'elle y fit éléver les constructions que l'industrie particulière pourrait lui demander ; qu'elle louât des terrains sur lesquels cette industrie, garantie par des baux à longs termes, pourrait se livrer à ses travaux avec toute sécurité. Il eût été agissant de la sorte l'administration n'aurait pas eu à sa disposition les sommes qui proviennent chaque année de la vente des terrains. Ce défaut de richesse eût peut-être appris aux diverses administrations à être plus économies des deniers de la cité, et nous eût épargné bien des dépenses mal calculées. Quant aux dépenses indispensables ou réellement utiles, les emprunts garantis par d'immenses propriétés eussent facilement couvert les besoins du moment, et peu à peu se fût créée pour l'avenir la plus belle, la plus florissante situation financière qu'il soit donné à une ville d'avoir. Si l'on considère quel prix de loyer auraient payé les nombreuses industries qui ne peuplent encore qu'une partie fort restreinte de la presqu'île, on reconnaîtra facilement que la ville eût été un jour en état de diminuer les impôts de moitié.

Malheureusement ce système ne paraît pas devoir être adopté de long-temps encore par les administrations municipales ; chacune d'elles veut marquer son passage par de grands travaux et chacune d'elles aliène le plus qu'elle peut des propriétés communales. Un jour sans doute on comprendra l'erreur dans laquelle on tombe, et ce sera alors qu'on ne possédera plus rien qu'on sentira quel avantage il y aurait à posséder. Mais nous récriminerons vainement contre le passé. La presqu'île Perrache est

aujourd'hui divisée entre la ville et les propriétaires qui ont acheté d'elle et ont bâti ; l'administration municipale est donc obligée moralement et matériellement à veiller à la propriété de cette portion du territoire communal, d'abord dans l'intérêt des propriétaires auxquels elle a vendu et qui ont le droit de compter sur sa sollicitude, ensuite dans son propre intérêt, car la prospérité de cette nouvelle ville donnera de la valeur à ses terrains, soit qu'elle les veuille louer, soit qu'elle persiste à vendre.

L'administration oublie cette double obligation, et les accidents venant se joindre à l'oubli de l'administration, la presqu'île est déshéritée de la prospérité qu'elle devait raisonnablement espérer. Depuis vingt mois un pont de bois, sur la solidité duquel on n'est pas sans inquiétude, a remplacé la partie du pont de la Mulatière enlevée par les inondations de 1840. A chaque instant un accident peut arriver et intercepter les communications de la presqu'île avec la route de Saint-Etienne qui l'alimente. Dans l'état actuel, beaucoup de voitures prennent la route des Etroits, et la presqu'île se trouve dépossédée des avantages de sa position. Nous savons bien que la ville ne peut pas rebâtir un pont qui appartient à la compagnie du chemin de fer ; mais nous croyons que si elle avait fait de sérieuses démarches auprès du ministre des travaux publics, si elle lui eût fait sentir toute l'importance de cette voie de communication, elle eût obtenu qu'on hâtât les travaux, et nous ne serions plus dans un provisoire qui durera encore un an. En effet, les plans sont arrêtés ; le pont sera reconstruit avec quatre arches seulement, ce qui fera disparaître les dangers actuels de la navigation. Il est probable qu'il sera en fonte, dans le système des nouveaux ponts de Paris. L'Etat paiera à la compagnie une somme de deux cent à deux cent cinquante mille francs pour compenser la différence de prix entre le pont qu'elle élèvera et celui qu'elle est tenue d'élever. Mais les travaux ne commenceront, selon toute apparence, qu'en 1843, et nous serons restés trois ans dans le provisoire.

Il est des choses qui dépendent essentiellement de l'administration et qu'elle oublie complètement. L'usine à gaz qui éclaire la ville de Lyon est construite dans la presqu'île ; il semblait tout naturel que les quais et les principales rues de ce quartier fussent éclairés au gaz ; eh bien ! les candélabres commencent précisément au-delà de la presqu'île, en sorte que les plus rapprochés du foyer de lumière sont ceux qui en profitent le moins.

Tous les établissements d'utilité publique sont favorables à la prospérité d'un quartier quand ils sont bien entendus, quand la manière dont ils sont tenus et la conduite de l'administration n'en éloignent pas ceux qui doivent y trouver place.

L'entrepôt général des liquides aurait dû être construit sur le bord de la rivière ; on l'a élevé dans l'intérieur des terres. Ce n'est pas assez ; après avoir fait un entrepôt, on s'est aperçu qu'il fallait un port de débarquement, on a jeté ce port en avant du quai. On avait entre le quai et l'entrepôt une masse de terrains bien au-dessous du niveau du sol, dans laquelle on aurait pu creuser très-facilement un port, une gare où l'on aurait fait entrer tous les bateaux destinés au déchargeement ; ils eussent été ainsi à la porte de l'entrepôt, à l'abri des grosses eaux, des glaces, et soumis à une surveillance bien plus facile. On n'y a pas même songé.

L'abattoir est toujours dans un tel état qu'une partie des bouchers l'a déserté et n'y veut pas rentrer. On a fait de vains efforts pour obtenir de l'administration les améliorations nécessaires ; elle s'est fièrement drapée dans sa vanité, elle a refusé de céder à de justes réclamations. Les bouchers ont quitté l'abattoir ; ils ont établi leurs tueries à Saint-Clair, à la Guillotière ; ils entrent leurs viandes mortes sur lesquelles la surveillance est moins facile. Ainsi, du côté de la santé publique, le but qu'on s'est proposé en élevant un abattoir est manqué, et l'examen du budget nous apprendra bien-tôt, sous le rapport financier, ce qu'aura coûté l'entêtement de l'administration municipale. Un mot à propos de l'abattoir : son

établissement devait faire fermer toutes les tueries qui existaient dans la ville ; mais l'administration n'a pas su atteindre ce résultat, et on continue à tuer des moutons et des veaux dans les tueries particulières, au préjudice de la santé publique.

Revenons à la presqu'île. S'est-on le moins du monde occupé des subsistances, ce besoin de tous les jours ? Nullement. De la place Henri IV au pont de la Mulatière, c'est-à-dire sur une longueur de plus de deux kilomètres, il n'y a pas un marché ; les habitants sont obligés de payer fort cher les denrées dont ils ont besoin, quand ils les trouvent dans la presqu'île, ou de faire un chemin considérable pour se les procurer ; et pour les ouvriers on sait que la perte du temps est une augmentation de prix.

Rien n'indique que la presqu'île fasse partie de la ville ; la plupart des rues sont dépourvues de plaques indicatives, le service du nettoyage y est négligé, et si l'administration fait publier quelque arrêté intéressant la population à quelque titre que ce soit, les habitants de Perrache l'ignorent, les affiches ne vont pas jusqu'à-là ; il semble que l'administration ne dépasse pas le cours du Midi.

Nous avons parlé des choses d'utilité générale, et l'on voit dans quel abandon se trouve la presqu'île sous ce rapport. Est-elle plus heureuse en ce qui touche les objets d'agrément ? Pas davantage. La presqu'île a sur son front une magnifique promenade, le cours du Midi, complanté de beaux platanes qui ont trente ans, et qui unit les deux fleuves qui baignent la presqu'île. Cette promenade est impraticable ; elle est couverte de terres amoncelées dans le but d'élever le sol, mais qu'on n'a pas pris la peine de niveler ; le pied des promeneurs est chargé de ce soin. Les rares bancs de la promenade ont été enterrés par cette opération, on ne songe seulement pas à les relever. Est-ce que Lyon a besoin de promenades ? Mon Dieu non ! c'est pour cela qu'on fait du cours un parc d'artillerie, qu'on y plante des piquets reliés par des cordes pour y panser les chevaux. Nous avons des promenades pour les chevaux et non pour les hommes.

Pourquoi ne plante-t-on pas d'arbres la magnifique ceinture de la presqu'île sur la rive gauche de la Saône ? Cela n'avait-il pas été arrêté, promis ?

La presqu'île avait sur l'un de ses flancs une belle allée de peupliers d'Italie, bordant le Rhône ; il n'en reste plus qu'un petit nombre. Les émanations de la fabrique de vitriol qui se trouve dans l'enceinte de la ville en ont tué une grande quantité ; la ville elle-même en a coupé d'autres ; le dernier orage en a déraciné ou brisé une quinzaine. S'occupe-t-on le moins du monde de refaire cette promenade si utile sur un quai encore exposé à tous les soleils sur une grande partie de sa longueur ? On a de beaux plans, on le dit et cela est facile à croire ; à Lyon, les plans ne manquent jamais, mais l'exécution se fait toujours long-temps attendre.

Ainsi reste sans soin une portion de notre territoire qui pourrait, sous une administration intelligente, devenir un des plus beaux points qu'on pourrait trouver.

Paris, le 16 août 1842.

La chambre s'est réunie aujourd'hui à deux heures pour entendre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la régence. Cette séance paraissait devoir offrir quelque solennité. L'importance de la question, le choix du rapporteur, l'étude toute particulière que celui-ci avait faite, dit-on, de la matière, tout permettait d'espérer un travail brillant, clair et complet. M. Dupin a trompé toutes les espérances : son rapport n'est ni une œuvre de science, ni une œuvre d'étude ; on n'y reconnaît pas plus l'homme d'état que le publiciste : c'est, en un mot, la plus froide analyse qu'on pût faire du projet de loi, et, en entendant M. Dupin, on eût dit qu'il lisait un exposé de motifs plutôt qu'un rapport.

La commission n'a fait, du reste, que très-peu de changements

et vingt autres musées, sans compter les galeries, les cabinets, les conservatoires, les bibliothèques, etc., etc. Le provincial nous ferait stationner une demi-heure devant chaque fontaine, une heure devant chaque statue, deux heures devant chaque palais. Pas un édifice public qu'il ne nous fit inventer de fond en comble ; pas un sommet de tour, de colonne, d'arc de triomphe qu'il ne fallût gravir avec lui, car le provincial est un infatigable grimpeur.

L'escalier le plus rude, le colimaçon le plus tortueux, l'échelle la plus fragile, rien ne l'effraie.

Il aime à s'élever, à planer, à flotter dans l'espace, à voir Paris à vol d'oiseau. Un de ses plus grands triomphes est d'additionner le nombre des marches qu'il a escaladées dans ses curieuses pérégrinations, et dont il tient une note exacte.

Il va sans dire que le provincial consacre une de ses premières expéditions à la visite du Musée, qu'il appelle et qu'il écrit : *Museum*, pour prouver qu'il a fait ses humanités.

Il n'y va pas le dimanche ; car c'est bon pour le peuple, pour les Parisiens vulgaires. Lui, provincial, a des privilégiés. Avec son passeport le Louvre lui est ouvert tous les jours. C'est là un des bénéfices, une des prérogatives de sa qualité ; c'est un avantage qu'il possède sur les indigènes, et il en use avec une noble, une risible fierté.

Le moment où notre provincial visite les tableaux du Louvre est l'heure matinale employée aux études classiques. Trente chevalets sont plantés dans la galerie. Des artistes des deux sexes se livrent à la copie des maîtres. Des demoiselles reproduisent l'académie pure sous l'œil maternel. Les mamans tricotent en rêvant l'avenir raphaélique de leur fille. Les rapins vont choisir leurs modèles sous les corniches, et travaillent perchés au bout d'une échelle comme de simples peintres d'enseigne, se préparant ainsi peut-être à la haute mission que leur réserve l'avenir.

L'arrivée d'un oisif, d'un curieux, produit nécessairement un mouvement de distraction parmi les travailleurs. La tournure du provincial, son costume, produisent leur effet. On le lorgne en souriant, en ricanant. Sept ou huit copies de Rubens, de Rembrandt, de Léonard de Vinci sont momentanément abandonnées pour une moins grave composition. De caustiques crayons esquiscent rapidement sur le papier une caricature, ou plutôt un portrait aussi ressemblant que s'il avait été procrété par l'opération du daguerréotype.

— Que signifie ceci ? s'écrie le provincial, dont l'indiscrète curiosité s'est égarée par-dessus l'épaule d'un des dessinateurs.

— Vous le voyez bien, répond l'artiste sans se déconcerter.

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### Le provincial à Paris.

La mode est aux physiologies, comme elle était hier aux pittoresques. Paris, ce grand blasé, n'a plus le courage de lever les yeux et d'admirer la grande peinture ; il lui faut de petits médaillons où les vices et les ridicules soient vivement dessinés au trait, de véritables pochettes qui fassent le sourire sans éveiller l'esprit ni terrasser le cœur.

Aussi sont-ils pourvoyeurs, les intendants de ses plaisirs, MM. les libraires, qui déjà mis en état plusieurs fabriques d'où s'échappent, condensé en in-18, l'esprit clair et la petite verve des physiologistes.

Ainsi, vous avez déjà : La Physiologie de la grisette. — Minois friand et mutin. — Allures vives et coquettes. — L'insouciance de la cigale. — Promenades et dîners sur l'herbe. — Courses fastueuses en fiacre ou sur un coursier d'Arcadie. — Petites friponneries de ménage. — Et plus tard, à la chute des feuilles, c'est-à-dire des cheveux, pour invalides une loge de portier.

Vous avez aussi : La Physiologie de la grande dame. — Port de reine (vieux style). — Geste sobre et digne. — Diplomatie du regard et de la parole. — Intrigues couvertes et suivies avec calme entre le monde qui épie et la famille qui surveille. — Trois imbéciles attelés de front. — Le mari qui croit être le seul. — L'amant qui croit être le seul. — Le soupirant des soirées, celui qui sert de chaperon, le poursuivant officiel... qui espère un jour être le seul. — Puis plus tard, quand vient le demi-siècle si dur aux marquises comme aux grisettes, on se réfugie... comme toutes les douairières... dans la méditation.

Vous avez encore : La Physiologie de l'employé de l'état-civil. Son croquant à celui-là n'est pas difficile à faire : c'est le castor à deux pattes. Penché soixante ans il se lève tous les jours à la même heure, déjeûne, dîne et se couche à la même heure, travaille également et répète à peu près les mêmes mots le lendemain que la veille, et cela dure jusqu'à la retraite.

Quoi qu'il arrive, il se conforme à ce programme, fruit de ses veilles et de ses profondes méditations.

Le voilà parti. Il ne s'arrêtera plus que pour contempler et admirer. L'accompagneron nous ? Non, certes, car ce serait une grande et vaine fatigue. Il ne nous épargnera pas le plus petit recou des trente-huit églises de Paris. Il faudra aller avec lui compter les tasses de la manufacture de Sèvres et les peloton de laine des Gobelins, visiter les musées : musée royal, musée naval, musée des antiquités, musée des monnaies, musée des médailles, musée du Luxembourg, musée d'histoire naturelle

écrits et qui donnent du profil à quelques miniatures heureuses. La Physiologie du provincial à Paris, par M. Durand, peut compter parmi ces dernières, et nos lecteurs ne verront peut-être pas sans plaisir les petites méchancetés qui suivent, racontées par le spirituel chroniqueur du Siècle :

Vous avez vu Frédéric-le-Grand, Charles XII de Suède, le maréchal de Turenne ou Napoléon, la veille d'une bataille. Le grand homme est déjà aux prises avec le Destin. Pendant que tout dort dans le camp, il veille sous sa tente. Debout, le front chargé de pensées, il parcourt d'un regard profond l'échiquier de la guerre déployé devant lui ; il calcule sur la carte les savantes combinaisons qui doivent lui assurer la victoire ; il marque de l'ongle le pays que rêve son esprit de conquête.

Tel vous apparaîtra le provincial, si vous le surprenez le soir, lorsque, rentré au logis, il fait son plan de campagne pour le lendemain. Semblaient à ces conquérants que vous avez vus, sinon en réalité, du moins en gravure, le provincial a déroulé sur sa table la carte de Paris ; il étudie le terrain ; il médite l'ordre de sa marche à travers les merveilles de ce pays inconnu, afin de tout voir dans le moins de temps possible, et surtout afin de ne rien omettre et de ne pas oublier sur son passage le moindre petit monument, la plus chétive curiosité. Non pas qu'il soit excessivement curieux, mais il songe à l'avenir, au retour, à l'époque de paix, de narration, où il charmera les ennemis de la province en décrivant les splendeurs parisiennes. On voyage, non pour le plaisir de voyager, mais pour le bonheur de raconter ; de même que le fumeur se délecte, non pas à savourer le tabac de son cigare ou de sa pipe, mais à chasser de sa bouche de petits nuages bleus qui vont capricieusement se perdre dans l'espace.

Après quelques secondes d'hésitation, le provincial, pour ne pas être pris au dépourvu, finira par avouer qu'il a vu le palais en question ; il en parlera avec un certain aplomb.

Diligent comme Robin-des-Bois, le provincial se met en course dès l'aurore. Il a dans sa poche, sur un carré de papier, l'itinéraire de sa journée. Quoi qu'il arrive, il se conforme à ce programme, fruit de ses veilles et de ses profondes méditations.

Le voilà parti. Il ne s'arrêtera plus que pour contempler et admirer. L'accompagneron nous ? Non, certes, car ce serait une grande et vaine fatigue. Il ne nous épargnera pas le plus petit recou des trente-huit églises de Paris. Il faudra aller avec lui compter les tasses de la manufacture de Sèvres et les peloton de laine des Gobelins, visiter les musées : musée royal, musée naval, musée des antiquités, musée des monnaies, musée des médailles, musée du Luxembourg, musée d'histoire naturelle

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

▲ PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C°, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVET-DENUNCUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

au projet de loi ; elle a modifié l'art. 3 de manière à établir que le régent serait investi de l'autorité royale à l'instant même de la mort du roi ; elle a en outre prescrit qu'aussitôt son investiture, il prêterait serment au roi et aux institutions par une déclaration insérée au *Bulletin des Lois*, et qui serait renouvelée devant les chambres réunies dans un délai de quarante jours à partir de la mort du roi. Il y a déjà deux jours que nous avons indiqué ces changements, les seuls que la commission ait cru devoir faire au projet de loi.

M. Dupin a passé très-rapidement en revue les objections faites contre le pouvoir exorbitant que s'attribuerait la chambre en votant une loi de régence sans en avoir reçu du pays le mandat spécial, sans avoir été proclamée par l'Assemblée constituante. Et d'abord M. Dupin ne pense pas qu'une loi de régence soit une loi constitutionnelle, une sorte d'annexe à la charte ; dût-elle d'ailleurs avoir ce caractère, ce ne devrait pas être pour la chambre une raison de regarder ses pouvoirs comme insuffisants. La chambre a pouvoir de tout faire pour le salut de la monarchie ; du moment qu'en 1830 elle décrétait le principe monarchique, elle décrétait qu'elle aurait la puissance de faire dans l'avenir tout ce qui serait nécessaire pour la conservation de ce principe. Telle est la théorie de M. Dupin, théorie qui condonnerait tout droit à l'abrogation de la charte, si un jour cette abrogation devenait nécessaire pour conserver la monarchie telle que l'entend M. Dupin.

Nous n'en dirons pas davantage sur le travail du rapporteur, travail que la chambre a, du reste, accueilli avec une très-grande indifférence, et dont l'effet a complètement trompé les espérances de son auteur qui s'attendait à une adhésion beaucoup plus significative et peut-être à des acclamations, car, à diverses reprises, il avait élevé la voix et pris un ton déclaratoire pour les provoquer.

La chambre a fixé à jeudi prochain la discussion du projet de loi. Au moment où M. le président lui proposait de fixer ainsi son ordre du jour, M. Lherbette est monté à la tribune et a demandé à la chambre de vouloir bien également mettre à l'ordre du jour des interpellations qu'il avait à adresser au ministère sur diverses questions politiques qui intéressent le pays. A cette provocation loyale de M. Lherbette, M. Guizot s'est levé et s'est empressé de répondre que le gouvernement n'avait jamais reculé devant la discussion : qu'il avait déclaré que les questions purement politiques et celles qui se rattachaient à l'institution de la régence demeuraient distinctes dans les délibérations et les débats de la chambre ; que sur ce point la chambre lui avait donné une entière satisfaction et qu'il la remercierait au nom de la couronne ; mais que, du moment que l'on demandait au cabinet de s'expliquer sur sa politique, le cabinet ne pouvait reculer, et qu'il était prêt à accepter la discussion le jour qu'il plairait à la chambre de fixer. Après une déclaration aussi nette de la part du chef du cabinet, on pensait que la proposition de M. Lherbette serait accueillie à la presque unanimité ; il n'en a point été ainsi. Une trentaine de membres de la gauche se sont seuls levés pour son adoption ; les centres ont voté contre. Une certaine portion des députés de la gauche s'est abstenu, et M. Odilon Barrot a été de ce nombre. C'est un fait déplorable ; il ne lui était plus permis de s'abstenir dès que M. Guizot allait lui-même au-devant du combat et semblait le défier.

M. Barrot a fait aujourd'hui une de ces fautes qui se réparent difficilement, et qui, même réparées, ne s'oublient jamais. A l'issue de la séance, un grand nombre de ses amis politiques qualifiaient très-sévèrement sa conduite.

## Paris, le 16 août 1848.

(Correspondance particulière du Censeur.)

A l'issue de la séance, plusieurs députés se sont réunis dans l'un des bureaux de la chambre pour y rédiger en commun un amendement qui modifierait l'article qui attribue la régence aux princes les plus proches du trône, et admettrait les femmes à l'exercice de cette fonction. Cet amendement paraît devoir être signé par une trentaine de députés.

Nous ne saurons dire encore ce que sera la discussion. Plusieurs députés, qui avaient d'abord annoncé leur intention d'y prendre part, déclaraient cet après-midi que l'impatience d'en finir de la chambre était telle qu'ils seraient sans doute forcés de renoncer à une discussion approfondie et sincère des questions que soulève l'institution de la régence.

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT.

La bourse a commencé aujourd'hui avec une apparence de hausse. Avant l'ouverture, on a fait 78 70 et 75, et le premier cours au parquet a été 78 75.

Aussitôt après l'ouverture, on a fait 78 80 ; mais, quoiqu'il y ait eu de nombreuses demandes à ce cours, la rente n'a pu le franchir, et elle est retombée à 78 75.

— Je trouve cette plaisanterie assez déplacée, répond le provincial, mécontent de voir son image si peu flattée.

— Qu'appellez-vous une plaisanterie ? s'écrie l'artiste ; rien n'est plus sérieux. Voici le fait : Je suis attaché au *Journal des Modes* pour les gravures. L'apparition d'un dandy tel que vous était une bonne fortune ; je l'ai saisie. Votre élégant costume fera l'ornement du prochain numéro.

A ces mots, le provincial sourit, s'excuse, salue, remercie, se rengorge et s'éloigne en faisant la roue et en se disant :

— Voilà que je vais donner le ton aux merveilleux de Paris ; je suis le type de l'élegance.

Début sur le sommet des tours Notre-Dame, qui lui paraissaient à peine un piédestal digne de sa gloire, le provincial, une heure après cette aventure, laisse tomber un regard dédaigneux sur Paris, qui lui paraît bien petit et bien effacé par le brouillard. Tant-à-coup un bruit de pas retentissant sur les dalles lui fait retourner la tête. Il aperçoit un homme, pâle, hagard, égaré, qui, après avoir levé vers le ciel un regard désespéré, ôte son habit et s'élançait vers la rampe.

— Malheureux ! qu'allez-vous faire !

— Laissez-moi ! La vie m'est un insupportable fardeau. Je suis un ancien militaire ruiné et sans ressources. Il y a deux jours que je n'ai pas mangé !

— Tenez, mon brave, acceptez ce léger secours et prenez courage.

Le brave accepte dix francs et se précipite dans les bras de son bienfaiteur pour lui témoigner sa reconnaissance. Après s'être dégagé de cette étreinte, le provincial laisse partir l'homme qu'il a sauvé ; il redescend ensuite, le cœur rempli d'une douce émotion. Midi sonne à l'horloge de la métropole.

— Voyons si je vais bien, dit-il.

Mais, ô amère déception ! le gousset est vide. La montre a été englobée dans la bonne action. Le provincial a payé dix francs pour se faire voler.

Dites après cela qu'un bienfait n'est jamais perdu.

Le lendemain, le provincial prend pour piédestal l'arc-de-triomphe de l'Étoile. Cette fois il est cuirassé de méfiance, son cœur est fermé à tout sentiment de charité ; il verrait sous ses yeux tous les vieux braves de la terre expirer de besoin qu'il ne leur donnerait pas une pièce de six liards.

Aussi en est-il quitte pour son chapeau enlevé d'un coup de vent.

Cette nouvelle perte refroidit singulièrement notre curieux à l'endroit des cimes. Il remet indéniablement sa visite au sommet de l'obélisque du Luxor.

Las de monter, il aspire à descendre.

Elle est ensuite remontée à 78 85, et elle a fermé au parquet à 78 80.

Dans la coulisse, elle est restée offerte à 78 85.

Cinq 0/0, 119 65. — Quatre 0/0, 101 75. — Trois 0/0, 78 75. — Banque, 325 00. — Obligations de Paris, 1280 00. — Naples, 105 20. — Dette active d'Espagne, 21 1/8. — Etats-Romains, 104 1 8. — Cinq 0/0 belge, 102 5/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 600 00. — Caisse Laffitte, 1050 00, 0000. — Emprunt de 1841, 0000 00.

## Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 16 août.

### PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la lecture du rapport de M. Dupin sur le projet de loi de la régence.

M. DUPIN commence par exprimer la nécessité de pourvoir au plus tôt aux éventualités qui peuvent s'ouvrir après la mort du duc d'Orléans, en qui la France constitutionnelle avait mis son espérance. Il passe ensuite à un court examen de chaque article du projet. La commission adopte l'âge de 18 ans fixé par le projet. Sous l'ancienne monarchie, l'âge de majorité était 14 ans ; c'était un danger. Aujourd'hui, avec les institutions qui entourent et guident la royauté, l'âge de 18 ans est convenable.

La commission adhère au mode de régence présenté par le projet ; elle veut aussi que le régent ait toute l'autorité royale entre ses mains. Elle a ajouté à l'article 3 que le régent était saisi de cette autorité aussitôt après la mort du roi ; ce pourvoir ne doit pas admettre d'interruption. De là l'ancienne formule de nos pères : « Le roi ne meurt pas ; le roi est mort, vive le roi ! »

Il faut que cette autorité soit protégée ; voilà pourquoi le régent doit être inviolable. La commission insère, quant aux engagements à prendre par le régent, l'amendement suivant :

« Le régent sera tenu, dès la mort du roi, de publier une proclamation dans laquelle il prêtera serment et qui sera insérée au *Bulletin des Lois*. C'est le même serment qui sera renouvelé devant les chambres quand elles seront assemblées. »

Le délai de convocation est réduit à quarante jours au lieu de trois mois.

M. le rapporteur s'applique à réfuter les objections de ceux qui ont trouvé la loi trop spéciale et de ceux qui l'ont jugée trop générale. Il passe ensuite à l'objection de ceux qui demandent des assemblées primaires. Le vœu de la nation s'est manifesté dans le pacte social, dans la loi immuable de 1830. Tous les actes qu'on peut faire aujourd'hui sont les conséquences de la constitution. La raison seule indique qu'une constitution qui ne peut tout prévoir laisse à l'avenir le soin de pourvoir aux éventualités. Ce que nous faisons aujourd'hui, nos successeurs le pourront faire avec un droit égal.

M. le rapporteur termine en priant la chambre de reporter sur le berceau du comte de Paris l'affection qu'elle portait à son père. Il lit ensuite le projet tel que la commission l'a amendé.

M. LE PRÉSIDENT : Le projet sera imprimé et distribué dès ce soir. Je propose de fixer la discussion à jeudi.

M. LHERBETTE : Je demande la parole.

Il prie la chambre, dit-il, de vouloir bien ne pas se borner à mettre le projet à l'ordre du jour. Nous avions en venant ici plusieurs devoirs à remplir : nous avions d'abord à présenter au roi ou plutôt au père de famille (murmure) l'expression de notre douleur ; nous avions à subvenir aux nécessités de la dynastie. Mais nous avons aussi reçu mission de demander compte au ministère de sa conduite politique. Cette mission était antérieure à celle que nous allons remplir. Je prie la chambre de fixer un jour pour les interpellations et de régler ainsi l'ordre du jour : Interpellations au ministère, discussion du projet de loi de régence.

M. GUIZOT : Le gouvernement est prêt à répondre à toutes les interpellations qu'on lui adressera sur sa politique. Il a eu soin de maintenir le projet de loi qu'on va discuter en dehors de tout débat de personnes ; mais le cabinet, je le répète, répondra à toutes les questions qu'on lui posera.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de M. Lherbette. L'extrême gauche seule et quelques membres de la droite votent pour. La proposition n'est pas adoptée.

M. LHERBETTE : Eh bien ! après la loi de régence !

Cette nouvelle proposition est également rejetée. Les ministres ne votent pas. M. Thiers, M. Barrot et leurs amis s'abstiennent aussi de voter.

M. LE PRÉSIDENT : Jeudi, à une heure, discussion du projet de loi de régence.

La séance est levée à trois heures. Nous remarquons que M. le président a omis de dire à la chambre que les inscriptions pour ou contre le projet seront reçues demain.

On a déposé sur le bureau du président de la chambre des députés plusieurs pétitions signées dans les divers arrondissements de Paris, et qui sont ainsi concues :

Messieurs les députés,  
Le ministère vous a saisis d'un projet de loi sur la régence dont la forme est essentiellement organique.

C'est un acte constitutif qu'il vous demande, à vous qui avez reçu seulement le pouvoir législatif.

Le vote d'une pareille loi serait à nos yeux et aux yeux du pays un acte d'usurpation, une atteinte grave à la souveraineté nationale.

Nous avons la confiance, messieurs, que vous vous abstiendrez d'accorder vos suffrages au projet ministériel, et que vous donnerez les premiers

— Demain, dit-il, je demanderai des billets pour être admis dans les profondeurs des catacombes et du puits de Grenelle.

Du temps du Consulat, rien n'était plus à la mode que la mystification. L'emploi du mystificateur constituait non seulement un talent de société, mais encore une profession très-lucratrice. Dans les soirées élégantes, on avait un mystificateur, comme on a aujourd'hui Levassor, Achard ou tout autre chanteur de romances et de chansonniers. Les uns tiraient parti de leur habileté, les autres exerçaient pour l'honneur ; les plus renommés recevaient deux ou trois louis pour une séance, et ce n'était pas trop payer, si l'on considère combien de qualités rares et précieuses sont requises pour l'exercice de la mystification, qui exige de l'esprit, de l'invention, du sang-froid, de la gravité, de la raillerie, de l'adresse, de l'éloquence, de la comédie, etc., etc.

Les belles mystifications se faisaient surtout à table, dans les dîners d'apparat ; c'était une sorte d'intermède que l'amphithéâtre offrait à ses convives. Grâce à cette mode, les mystificateurs célèbres étaient tous les jours en ville, dans les meilleures maisons, et ce n'était pas là un des moindres profits du métier.

La victime de ces jeux piquants était le plus souvent un provincial tout frais émoulu de son département. On abusait sans pitié de sa naïveté, de son ignorance des choses et des hommes, de sa crédulité ouverte à tous les vents ; on lui faisait jouer à son insu dans de longues parades un rôle divertissant et ridicule. L'avantage restait toujours à l'attaque : le mauvais plaisir ne manquait jamais de triompher sur toute la ligne, et cela ne pouvait être autrement, car les gens les plus instruits et les plus spirituels se laissaient prendre à une mystification tout aussi aisément que les sots.

De nos jours les mystificateurs n'étant plus recherchés, choyés, fêtés, nourris et payés, la mode ne les appelle plus à faire les délices de la société, leur race a considérablement diminué de nombre et de valeur. Peut-être reflueront-elles abondante et vivace comme par le passé. En attendant, la mystification, méconnue, réformée, exilée du beau monde, s'est réfugiée dans les journaux où elle rédige l'article des canards : serpents de mer, — sultanes enlevées, — princesses épousant des clercs de notaire, — merveilleux pari gagné par un Anglais, — héritage de plusieurs millions recueilli par une cuisinière, — sucre extrait de la pierre à fusil, — habitants aperçus dans la lune, et autres nouvelles extraordinaires et mirobolantes.

Cependant, de même que l'on retrouve encore quelques traces d'animaux antédiluviens, on rencontre encore ça et là des rejetons de cette

race perdue des mystificateurs exerçant gratuitement et par amour de l'art. Le provincial est toujours, pour ces mauvais plaisants, une victime toute prête et de fleurs couronnées. Son inexpérience et son désir de s'instruire le livrent pieds et poings liés aux fantaisies de la mystification.

Le mystificateur et sa victime se promènent sur le boulevard. — Vous voyez bien ce monsieur qui achète des gants jaunes dans cette boutique ? dit le Provincial.

— Ce grand maigre ?

— Oui. Eh bien ! c'est M. de Balzac.

— Vraiment... Il faut que je le voie de près.

Et aussitôt le provincial s'élançait, entre dans la boutique et achetait trois paires de gants pour se trouver plus longtemps face à face avec le célèbre romancier.

Peine est-il revenu de cette expédition que le mystificateur lui signalait, dans un estaminet, un gros jeune homme orné d'épais favoris noirs et jouant une demi-tasse au domino.

— Qui est-ce ? demande le provincial intrigué.

— George Sand.

— Ah ! bah !... Je m'étais laissé dire que George Sand était une femme ?

— Eh bien ! oui.

— Mais ces favoris ?

— Postiches.

Le provincial s'élançait de nouveau, et, dans l'espace de quelques heures, son impitoyable guide lui fait voir ainsi, à la course, tout ce que Paris renferme de personnages remarquables.

Un chasseur de la garde nationale devient Alphonse Karr, et un magnifique garde municipal en bourgeois se transforme en Emile Marco de Saint-Hilaire !

Bref, à la fin de la journée l'infortuné provincial est haletant, accablé, éprouvé d'admiration, d'étonnement et de fatigue. Voilà le triomphe de la mystification.

Quelquefois le mystificateur, riche et prodigue, se met en dépense pour assurer le succès d'un tour piquant.

— Dinors ensemble, dit-il à sa dupe ; je connais un très-bon endroit où l'on est fort bien et à très-bon compte.

C'est chez Véry.

— Je le connais de réputation, mais je n'y suis jamais allé. On m'avait dit que c'était très-chic.

— Pour le vulgaire, oui. Ceux qui ne sont pas initiés vont tout simplement dans le salon du rez-de-chaussée, et ils paient au prix marqué sur

malgré tous les échecs qu'il a éprouvés, parvient encore à faire des dupes. Ses troupes doivent donc pendant quelque temps se tenir prêtes à marcher contre ce chef dès qu'il osera montrer son drapeau.

Cette circonstance explique suffisamment la résolution prise par l'autorité de maintenir intactes les colonies de Mostaganem et de Mascara qui doivent se tenir en mesure d'entrer en campagne au premier signal. Il est nécessaire que les chefs nouvellement donnés aux Arabes soient assurés de notre protection.

Les transactions commerciales ont toujours une certaine activité ; cependant il paraît qu'elles se sont un peu ralenties sur les frontières du Maroc par suite d'une mesure contre laquelle notre gouvernement devrait réclamer. On nous assure en effet que le gouvernement marocain frappe d'un droit énorme les bestiaux et les laines provenant des provinces de l'empire.

D'anciens habitants de Tlemcen qui s'étaient réfugiés dans le Maroc et qui cherchaient de nouveau à regagner leur ville ont été dévastés.

Le bateau à vapeur le *Sphinx*, qui nous a apporté le courrier d'Algérie, repart ce soir.

Le bateau à vapeur *L'Euphrate* a toujours à bord des denrées pour la Tafna où il se rendra aussitôt après avoir appris l'arrivée de la colonne de Tlemcen à l'embouchure de cette rivière.

Notre province continue à jouir de la plus parfaite tranquillité.

#### On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Les nouvelles fortifications de Mayence sont poussées avec beaucoup d'activité. On sait que la forteresse fédérale de Mayence est occupée par une garnison prussio-autrichienne. Les nouveaux travaux sont dirigés surtout d'après les effets des nouvelles découvertes militaires, notamment en faisant attention aux effets du mortier Paixhans. L'hospice militaire sera caserné et à l'abri des bombes. La longueur sera de 800 pieds. Les travaux sont dirigés par une commission mixte. Il paraît que l'arrivée du colonel prussien Radowitz à Carlsruhe activera la question des fortifications dans le sud-est de l'Allemagne, sur laquelle les avis avaient été jusqu'à présent assez divisés.

#### Chronique.

##### LYON.

On travaille avec activité à la construction d'un égout sur la place du Plâtre et tout le long de la rue Bât-d'Argent, où les eaux accumulées des rues adjacentes produisent un torrent infranchissable aux piétons. Cet aqueduc, qui commencera à l'entrée de la rue Bât-d'Argent, se prolongera jusque dans la Saône, sous les places du Plâtre, Saint-Pierre, de la Platière et le quai d'Orléans. Il aura 80 centimètres de largeur et 1 mètre 60 centimètres de hauteur dans œuvre, ce qui produit une dimension suffisante pour donner un écoulement facile aux eaux des plus fortes averses. L'ouvrage devra être terminé dans deux mois.

La statue en marbre représentant une odalisque, due au céramiste M. Pradier, qui a été accordée en 1841 par le ministre de l'intérieur au musée de notre ville, est restée exposée pendant un an dans les galeries du Luxembourg. Elle vient d'en être retirée pour être expédiée vers sa destination.

Les distributions de prix dans les divers établissements publics de notre ville auront lieu dans l'ordre suivant :

Celle du collège royal est fixée, comme nous l'avons dit, au 22 courant ; de la Martinière, le 23 ; des écoles communales de la société élémentaire, le 24 ; de l'école des beaux-arts, le 25, et des écoles communales des frères, le 26.

La 92<sup>e</sup> livraison de la *Revue du Lyonnais*, publiée par M. Léon Boitel, vient de paraître ; elle renferme les articles suivants : *Le Vent d'automne* et une autre pièce de M. F. COIGNET ; *La Chèvre attachée* et un autre article de M. PORCHAT ; *De l'importance du Rhône*, par M. LORTET ; *De Pythagore*, par M. DEVAY ;

Un article critique sur un ouvrage de M. BLANC - SAINT-BONNET, par M. VICTOR DE LA PRADE ;

Une dissertation sur l'origine et l'affinité des langues, par M. EUGENIOFF.

Ce numéro contient donc à la fois de la littérature, de l'économie, de la philosophie et de la linguistique ; il était difficile de faire un choix plus varié.

#### DÉPARTEMENTS.

##### On lit dans le *Moniteur viennois* :

Le 5 août, le sieur Morel, garde champêtre de la commune de Vaux-en-Velin, canton de Meyzieux, a arrêté et mis entre les mains de la brigade de gendarmerie de Villeurbanne le nommé Antoine Guicherd, de Jons, prévenu de vols qualifiés et de tentative d'assassinat sur la personne de Mme de Montviol. On a trouvé sur cet homme, au moment de son arrestation, un pistolet à deux coups à piston, chargé et amorcé, et une boîte à poudre.

La voûte du percement de Conzon vient d'éprouver un rétrécissement sur un point que l'on était occupé à réparer. La cir-

culation des voitures de Saint-Etienne à Lyon est interrompue en cet endroit ; mais, au moyen du changement de voitures qui s'exécute à Rive-de-Gier, le service des voyageurs entre Saint-Etienne et Lyon n'est pas interrompu. La réparation sera promptement achevée.

On écrit d'Arles, le 14 août :

« Avant-hier vendredi, à dix heures du soir, un incendie terrible s'est manifesté dans notre port. Le navire *Jean-Marie*, capitaine Croze, chargé de fourrage, était prêt à mettre à la voile le lendemain ; le mousse et quelques autres individus étaient à bord. Tout-à-coup, de cette masse compacte de foins, s'est élancée, sans qu'on ait pu en connaître la cause, une immense colonne de flammes qui a enveloppé le navire et la cargaison.

« C'était un spectacle magnifique à la fois et déplorable que ce beau navire chargé d'un énorme brasier, entouré de mille jets brûlants qui sortaient en gerbes ardentes et montaient, allumant les agrès et les cordages, jusqu'au sommet du mât, placé là comme une immense torche résineuse. Une lueur sinistre éclairait le port, les navires voisins, sur lesquels on veillait avec soin, et toute la rive opposée du fleuve.

« L'incendie était isolé, mais, disons-le cependant, nous avons eu à déplorer la lenteur avec laquelle les secours ont été apportés et organisés ; les pompes à incendie sont arrivées fort tard, et nous avons regretté qu'on n'ait pas plus tôt coulé le navire. À une heure du matin, le mât est tombé sous les coups de hache, et une profonde obscurité a succédé à la sinistre illumination.

« Comme toujours, nous avons admiré l'intrépidité des capitaines de notre marine, et nous devons signaler encore une fois à la reconnaissance publique notre brave lieutenant de port, M. Burle, dont les efforts ont été constants, et qui a quitté le dernier le lieu du désastre, après avoir plusieurs fois exposé sa vie. »

— Vendredi dernier, Joseph Taussac, âgé de 51 ans, régisseur du jardin de Frascati, sur la rivière de Payne, à Pézenas, s'est donné la mort avec son fusil. Cet homme jouissait d'une bonne réputation. Aussi ce suicide, dont on ignore les motifs, a-t-il étonné tout le monde.

Taussac laisse une veuve et sept enfants.

— Le nombre des créanciers de la faillite Berthault s'élève à 770 ; 450 ont déjà signé un traité. Le chiffre exact du passif est de sept millions six cent mille francs, l'actif de trois millions deux cent cinquante mille francs.

SOIES. — Rien à retrancher ni à ajouter au bulletin de mardi dernier. La situation reste la même. Il y a partout reprise d'affaires et prix soutenus.

Cependant les ventes ont été beaucoup moins nombreuses que l'activité des derniers huit jours pouvait l'avoir fait espérer. Les prétentions exagérées de quelques marchands sont la première, la seule cause apparente de ce mécompte. Le mouvement de reprise signalé de toutes parts depuis les achats de Beaucaire leur a tout-à-coup redonné du courage et les a rendus exigeants. Leurs demandes ont paru exagérées même à ceux qui pressaient le besoin de matières. Aussi, malgré que la situation soit bonne et tende forcément à s'améliorer encore dans la semaine qui commence, n'avons-nous guère que de petites ventes à signaler dans celle qui finit.

A Romans, vendredi, le marché a été très-beau, l'empressement des acheteurs moins grand que huit jours avant, mais les prix mieux soutenus : Soies ord. gr. du pays, 14/16 d. (1/2 k.), 24 fr.

Id. courantes id. 12/14 24 fr. 50 c.

Id. de Genissieux, Peyrins, Mouris, etc., 12/13 d. 24 fr. 50 c. à 25 fr.

et 25 fr. 45 c. le demi-kilog.

Sur ce marché, on le sait, les soies de filature sont toujours rares. Vendredi elles ne se sont pas montrées.

A Aubenas, samedi, les prix sont restés fermes jusque vers les huit heures ; mais après il y a eu calme et même légère baisse de 25 à 50 centimes par demi-kilog. L'approche de la grande foire du 14 septembre prochain, où se portent et se vendent ordinairement presque toutes les soies du pays, paraît expliquer cet état de choses. Les cours sont restés à :

14/16 d. soies gr. ord. du pays (demi-kilog.) 23 f. 50 c. à 24 f.

12/14 d. id. courantes id. 24 f. à 24 f. 40 c.

11/12 d. id. id. 24 f. 50 c. à 25 fr.

9/10 d. soies de Joyeuse, jolie qualité, 25 f. 50 c. à 26 fr.

Les œuvres n'étaient pas mieux tenues, quoique plus rares ; mais les détenteurs ont préféré garder leurs flottes que de les céder à des prix non avantageux. Cependant tous leurs efforts n'ont pas empêché une légère baisse de 25 à 50 centimes sur les cours du précédent marché, et encore vers la fin seulement de la journée :

12/14 d. si<sup>e</sup> d'ordre 4/5 coc. (demi-kilog.) 30 f. 50 c. à 31 f. 50 c.

10/12 d. id. 3/4 id. 31 f. 50 c. à 32 f. 75 c.

9/10 d. id. 3/4 id. 32 f. 50 c. à 33 f. 50 c.

9/10 d. id. 3/4 id. (soies de mar-

que de Saint-Jean-du-Gard) 34 f. à 35 f. 50 c.

A Annonay, le même jour 13, le marché n'a été calme que pour les soies. Quelques flottes grêles blanches du pays ont bien été montrées ça et là ; mais il s'est conclu peu d'importants achats. Les détenteurs, encouragés par les nouvelles de Lyon, demandaient des prix fort élevés. Cependant quelques sparties, qualités ordinaires, se sont vendues à 22 f. 25 c., soit 62 f. 60 c. le kilog. On espère beaucoup pour le marché prochain.

provincial.

Il marchande les objets de consommation et veut obtenir un rabais sur le prix de la carte : provincial.

Au café, il met dans sa poche le sucre qu'il économise sur sa demie-tasse : provincial.

Il tutoie le gargon : provincial.

Un quidam se promène au bois de Boulogne en cabriolet de place : fashionable provincial.

Il arpente à midi le boulevard des Italiens en escarpins et en bas de soie noire : solliciteur provincial.

Il concert Musard, son mentor bat la mesure sur sa cravate : dilettante provincial.

Mais c'est au théâtre surtout que l'on reconnaît aisément le provincial, à sa pose, à sa manière d'écouter, à son caractère qu'il a gardé, à l'abandon avec lequel ses impressions se trahissent. Il rit aux éclats ; il pleure tout haut ; il gesticule ouvertement sur la vertu persécutée ; il témoigne officiellement son approbation sur les bons sentiments, et il foudroie le vice par de sévères exclamations. S'il est content d'un acteur ou d'un chanteur, il l'applaudit à outrance sans attendre qu'il ait fini de dire sa réplique ou de chanter son air ; s'il en est mécontent, il tire de sa poche une clé lorée et il souffle dedans sans se soucier de l'opinion publique.

Vous le reconnaîtrez même avant qu'il entre dans la salle. Règle générale : les trente premiers anneaux de cette chaîne que l'on appelle la queue appartiennent aux départements. Le jour où il se permet les splendeurs de l'Opéra, c'est autre chose : peu après son déjeuner il va bravement prendre rang parmi les philosophes, qui, exerçant à la lettre le système de M. Azais, compensent cinq heures de plaisir par cinq heures de fatigue et d'ennui. Toujours prudent et bien avisé dans ses précautions, le provincial s'est muni de deux volumes en 8° qu'il lit d'un bout à l'autre durant sa station sous le péristyle de l'Académie royale de musique. Enfin les portes s'ouvrent : il était temps pour la tête qui s'appesantissait, pour les jambes qui commençaient à flétrir. Notre provincial se précipite vers le bureau pour prendre son billet... Vain espoir ! le guichet est clos. Tous les billets ont été pris d'avance.

C'est que vous ne savez pas, mon provincial, que les belles représentations de l'Opéra sont l'objet d'un abominable trafic, et que les relations directes entre le public et les bureaux sont interceptées par une bande d'industriels aviles et grossiers. Il vous faut absolument passer par les mains sales de ces intolérables spéculateurs.

Les autres théâtres ont aussi des marchands de billets, mais quelle différence ! Ces marchands sont modestes, réservés ; ils ne disposent que d'un

A Mânes tout le monde paraît content. La marchandise est recherchée et se paie bien. A la date du 13 il y avait une hausse de plus d'un franc par kilog. sur le dernier cours pour les soies de filature organins Vivarais 20/22 deniers.

Pour les autres qualités, traînes de Provence et des Cévennes, les prix ont fléchi au contraire de quelques centimes.

20/22 d. organins Vivarais, le kilog.	72 00 à 72 50
26/28 d. traînes de Provence,	59 00 60 55
30/35 — —	52 00 53 10
40/50 — —	48 15 49 00
Et pour les grêles :	
Trameutes des Cévennes pour bas,	46 00 48 10
Doupiuns des Cévennes,	22 90 25 40
— de Provence,	21 80 24 00

Rien de nouveau d'Avignon ni de Marseille.

(*Courrier de la Drôme*.)

#### Nouvelles diverses.

On fait en ce moment, à Lorient, des expériences importantes. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet :

« Une commission d'artillerie de marine, composée de MM. le général Coisy, président ; le capitaine de vaisseau Danthon ; Thouvenin, lieutenant-colonel ; Daniel, aide-de-camp, et Hélie, professeur de l'Ecole d'artillerie, vient de faire subir diverses expériences aux boulets incendiaires et asphyxiants inventés par MM. Bonnet et Champion. Ces boulets, remplis de matières incendiaires ou asphyxiantes, étaient annoncés comme faciles à transporter, n'éclataient qu'après avoir traversé une partie de la muraille du vaisseau, et ayant, quoique creux, plus de poids et plus de portée que les boulets ordinaires du même calibre, destinent les uns à incendier le navire, les autres à asphyxier seulement les hommes pour s'emparer ensuite de l'équipage. »

La commission nommée exprès pour ces expériences par le ministre de la marine a fait supporter à quatre des nouveaux boulets, deux de chaque espèce, une épreuve de chute pour s'assurer qu'on peut les transporter sans danger. Cette épreuve, qui consistait à les faire tomber de la hauteur d'un troisième étage sur de grosses poutres, a parfaitement réussi ; les boulets n'ont éprouvé aucune altération dans leur forme. Pour les expériences définitives, on avait bâti un massif représentant la force d'un vaisseau de 100 canons.

Les boulets incendiaires ou asphyxiants ont obtenu un succès qui a répondu à toute l'attente des inventeurs, ainsi que le prouvent les faits suivants, savoir : 1<sup>e</sup> les boulets, atteignant le massif, se sont brisés en traversant le bardage ; 2<sup>e</sup> les éclats de bois de toute grosseur et de toute forme qu'ils ont chassés devant eux avec violence, et les mille débris des boulets eux-mêmes, ont produit un effet de mitraille épouvantable, allant se loger dans toutes les directions ; 3<sup>e</sup> les matières asphyxiantes lancées par les boulets brisés se sont enflammées comme l'éclair, et une fumée noire et d'une odeur insupportable a rempli le massif à l'instant même. Cette fumée enfin a produit une nuit tellement profonde qu'on n'apercevait pas les sabords placés tout grands ouverts les uns en face des autres pour établir des courants d'air. Malgré ces forts courants d'air qui entraînaient des tourbillons d'une épaisse fumée, les sabords n'ont été visibles qu'au bout de sept minutes et demie, pendant lesquelles les plus intrépides des soldats n'ont pu parvenir à entrer dans l'intérieur du massif.

Ces résultats ont frappé vivement la commission ainsi que plusieurs officiers supérieurs de la marine royale qui assistaient aux expériences et qui ont affirmé qu'au milieu de cette profonde nuit et de cette odeur insupportable toute manœuvre était impossible. »

Une expérience qui a bien aussi son importance vient d'être faite à New-York. Il s'agissait d'une batterie sous-marine inventée par le nommé Colt et qui a pour but de faire sauter un bâtiment dans une action navale en dirigeant sur lui ce brûlot invisible. On avait choisi, pour faire cette expérience, une vieille carrière qui avait été décorée des plus bizarres couleurs. Ses pavillons représentaient, les uns des têtes de mort, les autres des ossements en croix et des devises cabalistiques. Cette nef diabolique fut remorquée devant le *Castle-Garden*, et la batterie sous-marine y fut attachée. L'explosion fut terrible, et de toute la coque du bâtiment il ne resta pas un morceau qui dépassait une dimension de quelques pouces. La nature de cette batterie sous-marine n'a point encore été expliquée. Elle se compose d'une caisse contenant certaines matières explosives qu'un plongeur peut aller attacher aux flancs d'un bâtiment de guerre et qui communiquent avec le bâtiment agresseur par le moyen d'un fil de fer plongé dans l'eau. Dans l'expérience faite devant le <i

ral Zurbano. Nous ne n'aurons pas que le but du général soit pur, mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que l'ilégalité, l'arbitraire et le caprice soient regardés comme de bons moyens et érigés en loi; nous ne pouvons rester indifférents aux usurpations de pouvoir.

— La *Gazette de Madrid* publie un décret d'Espaço qui établit pour cette année le chiffre des forces de l'armée espagnole.

L'infanterie sera composée de 67,477 hommes, l'artillerie de 7,828, le génie de 1,239, la cavalerie de 13,760 hommes et 11,730 chevaux.

La réserve sera forte de 40,000 hommes.

— Le 7 août, on a tenu un grand conseil où ont été appelés les directeurs-généraux de toutes les branches du revenu public, les receveurs et payeurs-généraux, plusieurs sénateurs et députés. L'objet de la réunion était de chercher un palliatif à la pénurie financière qui fait échouer tous les plans du cabinet.

— On écrit de Gibraltar, le 21 juillet :

« Nous avons éprouvé hier une anxiété difficile à décrire. Le feu a pris à un bateau à vapeur anglais chargé de 400 barils de poudre de guerre en destination pour Malte. L'équipage a pu heureusement quitter le navire avant l'explosion; elle a eu lieu peu d'instants après. Les débris ont été lancés à une hauteur prodigieuse. »

SUISSE.

On lit dans le *Journal de Genève*:

« La fête de la navigation, qui n'avait pas eu lieu ces dernières années, semblait avoir réuni le dimanche 7 août tout ce qui pouvait l'embellir et la présenter joyeuse, animée et des plus brillantes aux regards enthousiastes de la population. Un temps magnifique, le nombre et la qualité des hommes qui montaient la barque amirale, la foule de petites embarcations qui paraissaient autour d'elle comme autour d'une reine et ornaient notre beau lac de leurs jolies banderoles, une bonne musique dont les sons harmonieux et réfléchis par les échos tenaient de la féerie, la délivrance des prix aux plus habiles ou aux plus heureux, un banquet splendide et des mets servis, des toasts, des chants nationaux et patriotes, une promenade sur l'eau après le dîner, des feux d'artifice, et enfin le retour à la ville, ayant pour témoin, comme le départ, une multitude innombrable, voilà en résumé la description de cette fête. »

BERNE. — L'année passée déjà, il était question de réunir les cantons de Berne, d'Argovie et de Soleure en une sorte d'association pour les douanes, de telle sorte que ces états auraient supprimé tout péage de l'un à l'autre pour transporter à leurs frontières respectives la perception des droits sur les marchandises venant d'autres pays et se partager le produit de ces péages. Cette idée vient d'être reprise depuis que la nouvelle loi sur les péages de Berne a obtenu la sanction de la diète. Des conférences ont eu lieu dans ce but entre les députés de ces états, auxquels a été adjointe Bâle-campagne. Quelques personnes voient là une association politique plutôt que douanière, à moins que Berne n'aspire à jouer en Suisse le rôle que la Prusse a pris en Allemagne. Quoi qu'il en soit, comme les cantons de Fribourg et de Vaud, de Vaud et de Neuchâtel ont déjà conclu entre eux des concordats pour l'affranchissement réciproque de certains produits du sol, on peut présumer que Berne leur fera aussi des ouvertures.

*Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carrreaux, 8.*

Le mercredi vingt-quatre août 1842, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en glaces, consoles, pendule, candélabres, secrétaire, commode, divan, chaises, fauteuils, table à thé, deux lits garnis, grands et petits rideaux pour fenêtres, 175 bouteilles de rhum vieux, un demi-hectolitre via rouge, bouteilles vides, tour-en-l'air, deux cent cinquante croiseurs mécaniques de l'invention de MM. Jules Bourcier et G. Morel pour la croisière de la soie, et une superbe volière contenant 160 oiseaux de familles différentes, indigènes et exotiques, empaillés et posés sur planchettes. (1192)

*Même étude.*

Le samedi vingt août 1842, à dix heures du matin, sur la place Saint-Nizier, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en bureau, secrétaire, commodes, chaises, fauteuils, tables, divan, glaces, ustensiles de cuisine, etc. (1195)

*A vendre.*

**LE GRAND DOMAINE LAMBERT**, situé près de Pérouge, arrondissement de Meximieux.

Ce domaine contient bâtiment d'exploitation, cour, jardin, terre et pré; la contenance est de 57 hectares, dont la moitié peut faire prés et vignes. Le tout sera vendu à un prix médiocre, ayant tout pour l'avenir de l'acquéreur.

La vente aura lieu dans les bâtiments du domaine par le sieur Baudran, mandataire de M. Chazette, le dimanche 21 août courant, et jours suivants.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (49)

*A vendre de suite pour cause de décès.*

**UM BEAU MAGASIN.**

**DE CONFISEUR**

Situé dans le plus beau et le plus commerçant quartier de la ville du Havre.

S'adresser à M. Gaud, dans ladite ville, rue de Paris, 76.

Moyennant garantie, on donnerait des facilités pour le paiement. (56)

BUREAU D'AFFAIRES ET DE PUBLICITÉ DE M. BARBOLLAT, Rue Mulet, n° 2.

*A vendre pour cause de décès.*

**UN FONDS D'ÉPICERIE** bien achalandé, situé dans un bon quartier. — Location très-modérée. — Prix : 2,000 fr.

*A vendre.*

**UN FONDS DE MARCHAND DE CHARBON** sur le chemin de fer.

**UN FONDS D'HÔTEL** ayant vingt chambres agencées, écurie, etc.

**UN ÉTABLISSEMENT** pouvant être géré par une dame.

**GRAND NOMBRE DE PROPRIÉTÉS ET DE FONDS DE COMMERCE.**

AVIS. — On demande **UN ASSOCIÉ** pour l'exploitation d'une industrie très-lucratrice. (52)

**MESSAGERIES LYONNAISES**

DE

**LYON A PARIS**

PAR LA BOURGOGNE

EN 40 HEURES.

une seule nuit en route.

DÉPARTS

tous les jours à cinq heures du matin.

En partant le matin, ces voitures devancent les autres services dont le départ a eu lieu la veille au soir. (5616)

Bureaux : quai de Retz, 43.

*L'Indicateur de Bordeaux* publie la lettre suivante :

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> août 1842.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du samedi 23 juillet dernier renferme un *Avis aux cultivateurs* rédigé par M. Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon, et adressé au *Censeur*, journal de Lyon. Dans cet écrit, il s'agit des moyens à prendre dans ce moment pour prévenir, sous le rapport de l'alimentation des bestiaux, les fâcheux résultats de la sécheresse que nous éprouvons. Permettez-nous d'ajouter quelques mots à cet avis, afin de mettre, s'il est possible, les propriétaires plus en mesure d'en profiter.

Les sécheresses ne sont pas choses nouvelles, et de toutes les circonstances climatériques celle-là est une de celles qui contrarient le plus nos cultures en mettant obstacle principalement à la régularité des travaux qu'exigeraient les assouchements fixes. Effectivement, il est des jours dans l'année, et souvent très nombreux, où le laboureur ne peut mettre sa charrue ni dans les terres fortes et compactes que le soleil a durcies outre mesure, ni dans les terres sablonneuses, légères, qu'il serait imprudent d'exposer alors aux rayons desséchants de l'astre. Un repos forcé et bien regretté lui est donc imposé.

Il faut qu'il laisse les herbes qui infestent ses chaumes amener leurs graines à l'état de maturité complète et assurer ainsi leur reproduction. Il faut qu'il renonce à jeter sur un sol devenu libre les graines diverses qui pourraient lui être confiées durant l'été et le commencement de l'automne, dans le but d'assurer la nourriture du bétail pendant l'hiver, pendant cette saison où ses privations et ses souffrances sont tellement ordinaires qu'elles attaquent sa constitution et deviennent l'un des motifs les plus déterminants de la dégénérescence des races.

L'imperfection de nos instruments aratoires, le peu de profondeur, par suite, que nous donnons à nos labours, telles sont encore autant de circonstances qui viennent ajouter à tout ce qu'ont déjà de malheureux ces désettes de pluies, avec accompagnement de chaleurs et de vents desséchants.

Il est vrai que dans une foule de localités on pourrait combattre par l'irrigation ce défaut capital de notre climat et principalement convertir en prairies à plusieurs coupes ces terrains réservés aux herbages et dont on obtient si peu de chose, lorsque les mois d'avril et de mai ne sont pas suffisamment humides.

Notre industrie agricole, sous ce rapport, est complètement dans l'enfance. Ces sources, ces ruisseaux qui sont de véritables biensfaits du ciel lorsqu'on sait en tirer parti, on les laisse paisiblement conduire leurs eaux inutiles vers les rivières. Non seulement on recule devant les dépenses souvent bien faibles qu'exigent leur utilisation mais surtout on paraît ignorer et l'art d'après lequel les travaux réclamés pourraient être exécutés, et les conséquences tout-à-fait avantageuses qu'ils amèneraient.

Comme l'industrie de l'homme, appliquée à l'agriculture, a surtout pour but de corriger ce que la terre et le climat ont de trop rigoureux, il n'est pas impossible cependant que cette industrie, bien dirigée, ne puisse saisir un moment, même durant les longues sécheresses, pour confier ultimement à la terre quelques unes des graines que cite M. Bonnet : raves, navets, colza, sarrasin, etc.

Nous savons que cette dernière plante, le sarrasin, a donné comme fourrage d'été des résultats admirables sur plusieurs points du département, notamment aux environs de La Réole, de Langon, et non loin de Bordeaux, dans les sables.

Il est vrai que les animaux ont besoin de quelques précautions pour être leur être avantageux, ainsi que le prouverait, à défaut de l'expérience, l'analyse comparée qu'en a faite le chimiste Sprengel.

Le *moha* de Hongrie, dont nous devons l'introduction dans la Gironde court, couvrira les terrains les plus secs d'une abondante végétation. Dans ce moment, on voit au Pian, sur le domaine de cet habile agronome, des champs de moha capables de fournir largement à toutes les exigences de ses écuries.

Eustis, un agronome non moins zélé, M. Allègre, a expérimenté, sous le même rapport, le *sorgo ou millioque à balai*. Il est résulté de ses expériences que plusieurs exploitants de la plaine de Cazeaux répètent depuis avec grand succès la possibilité d'avoir avec cette plante d'excellents fourrages, pourvu toutefois qu'on ait soin de la placer dans une terre un peu fraîche.

Je suis, etc.

AUG. PETIT-LAFITTE.

*Le Gérant responsable, B. MURAT.*

Nous rappelons à l'industrie que les procédés brevetés de M. le vicomte Henri de Ruolz pour l'application des métaux les uns sur les autres sont exploités par MM. Désir et Arguishe, concessionnaires.

La grande pratique de cette nouvelle application les met à même de pouvoir assurer aux fabricants que l'acier, le maillechort, l'étain, le plomb, le cuivre et le zinc peuvent indistinctement se doré, s'argentier et se platiner avec une solidité et une économie à toute épreuve.

Les garnitures de fusil ou de pistolet, ainsi que les canons, et généralement tout ce qui peut se rattacher à l'armurerie, la coutellerie, l'horlogerie et le bronze, sont exempts de toute oxidation, une fois recouverts de ces précieux métaux.

MM. Désir et Arguishe, seuls concessionnaires des brevets, se chargent de toutes les commandes qui peuvent leur être adressées, et ont constamment en leur fabrique de bronze pour église, rue Tramassac, 22, à Lyon, divers objets dorés et argentés, qui sont visibles du matin au soir.

POUR LA CLÔTURE IRREVOCABLE ET DEFINITIVE.

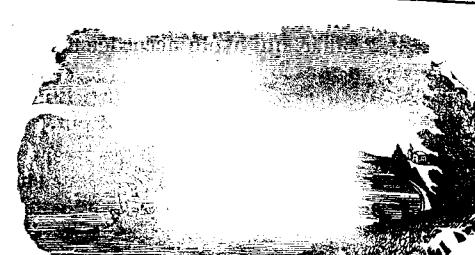
SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les soirs, à huit heures, jusqu'au 21 courant,

Représentation des chiens et des singes savants.

TOURS D'ADRESSE ET D'AGILITÉ.

MICROSCOPE A GAZ. — POLYORAMA.



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

**LYON ET VALENCE,**

par Bateaux à vapeur,

ABORDANT, à LA MONTÉE ET À LA DESCENTE,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,  
SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours:

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin;

De VALENCE, à trois heures du matin.

(6685)

15 francs.

**GUÉRISON RADICALE**, sans copaïne ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

**TRAITEMENT VÉGÉTAL** des dardres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émaugent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

**CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES** de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

**PILULES NAPOLITAINES** de POISSON, pharmacie breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 5 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (8922-6096)

**MALADIES SECRÈTES.** Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : **EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL**, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang :

A Marseille, THIUMIN, rue de Rome, n. 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7181)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.



LE CROCODILE, LE MARQUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARD & frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau.

(6561)

**CAFÉ DES SULTANES.**

Ce café, récemment importé en France, est d'un goût très agréable; il est très-nourrissant et n'irrite pas; par cela même il convient très-bien aux